

urps ml-infos

LE MAGAZINE DE L'UNION RÉGIONALE DES MÉDECINS LIBÉRAUX - HAUTS-DE-FRANCE

DOSSIER SPÉCIAL P2

TROUBLES DU
NEURODÉVELOPPEMENT :
du diagnostic aux
perspectives d'amélioration
des pratiques

P11 ACTUALITÉ

- Ordonnance de non-prescription d'antibiotiques : participez au projet de recherche pour l'adapter à la diversité des consultations

P12 EN BREF

- Erratum : Article "Modifications conventionnelles" de notre bulletin d'information URPS ML-Infos N°22
- Groupement d'Employeurs "Santé Services" en Hauts-de-France : facilitez-vous la gestion de vos salariés



Troubles du NeuroDéveloppement (TND): du diagnostic aux perspectives d'amélioration des pratiques

(Source : Gouvernement, ARS HDF, URPS Médecins HDF)

Les Troubles du NeuroDéveloppement (TND) concernent environ 1 français sur 10. Leur impact sur le développement, les apprentissages et l'inclusion sociale en font un enjeu majeur de santé publique et une réalité incontournable de votre patientèle.



Qu'est-ce que c'est ?

Les troubles neurodéveloppementaux comprennent :

Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

- Déficits persistants dans la communication et les interactions sociales,
- Comportements et intérêts restreints répétitifs, incluant les particularités sensorielles.

Troubles spécifiques des apprentissages (troubles DYS)

Trouble DYS	Difficulté durable en :
Dyslexie	Lecture
Dysorthographe	Expression écrite
Dysgraphie	Écriture
Dyscalculie	Logico-mathématique

...malgré un enseignement adapté.

Troubles de Développement Intellectuel (TDI)

- Handicap intellectuel (anciennement "retard mental"),
- Retard global du développement (diagnostic provisoire chez les jeunes enfants),
- Handicap intellectuel non spécifié.

Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH)

Symptômes d'inattention, d'hyperactivité et/ou d'impulsivité entraînant une gêne significative.

D'autres troubles neurodéveloppementaux

Catégories "spécifiées" ou "non spécifiées" utilisées quand le profil clinique ne correspond pas exactement aux autres diagnostics, mais reste dans le champ des TND.

Troubles de la communication

- Trouble du langage,
- Trouble de la phonation (trouble des sons de la parole),
- Trouble de la communication sociale (pragmatique),
- Trouble de la fluidité verbale apparaissant durant l'enfance (bégaiement).

Troubles moteurs

- Trouble développemental de la coordination (dyspraxie),
- Mouvements stéréotypés (avec ou sans automutilation),
- Troubles des tics (dont le syndrome de Gilles de la Tourette, tics moteurs ou vocaux persistants, tics provisoires).

Ils sont fréquemment associés entre eux, rendant l'évaluation clinique parfois complexe.

Il est essentiel de procéder à un diagnostic différentiel de l'ensemble des TND afin d'exclure ou de confirmer un ou plusieurs diagnostics. Cette démarche permet la mise en place d'un accompagnement adapté et spécifique pour la personne concernée.



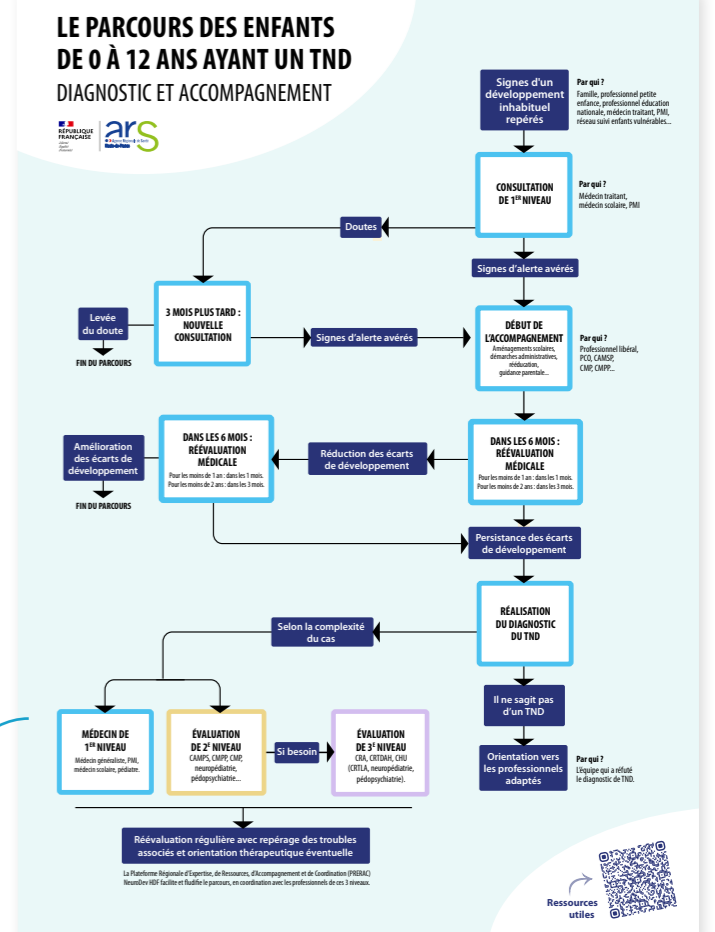
Capsule vidéo
« Qu'est-ce qu'un Trouble du NeuroDéveloppement - TND ? »



Parcours de soins des enfants (0-12 ans) ayant un TND

Dans le cadre du Programme Régional de Santé et d'une stratégie régionale destinée à renforcer le repérage, l'intervention et le diagnostic précoce des Troubles du NeuroDéveloppement, l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France a élaboré un parcours de soins pour les enfants présentant un TND.

Ce parcours a pour objectif d'améliorer la qualité et la précocité du diagnostic, ainsi que l'accompagnement des enfants et de leurs familles.



Pour vous aider dans le parcours de soins

1. Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO)

Il y a 8 Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO)* qui couvrent le territoire. Elles sont portées par des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) et des Établissements Publics de Santé Mentale (EPSM).

Elles permettent une prise en charge précoce des enfants à risque de développer un Trouble du NeuroDéveloppement (TND).

* Somme, Nord-Métropole de Lille, Nord-Flandres, Pas-de-Calais Intérieur, Aisne, Oise, Pas-de-Calais Littoral, Nord Hainaut

2. Via Trajectoire : facilitez vos démarches

La plateforme Via Trajectoire permet de dématérialiser les démarches pour la recherche de places auprès de structures type EHPAD, unités de soins longues durée, soins palliatifs. Elle met également à disposition :

- ▶ Un module destiné aux PCO, facilitant vos démarches en évitant l'impression du formulaire de 20 pages relatif au repérage des TND.
- ▶ Des conseils pratiques pour optimiser l'utilisation de la plateforme.

3. Éclairage neuropédiatrique

Neurodev, en partenariat avec votre URPS Médecins, le propose aux pédiatres de la région dans le cadre de la démarche diagnostique "Troubles du NeuroDéveloppement" (hors Troubles du Spectre de l'Autisme).

Cet éclairage est assuré gratuitement chaque jeudi par le Dr Béatrice Bourgois (pédiatre).

Pour le solliciter, il faudra s'inscrire au préalable sur omnidoc :



4. Développement de la téléexpertise

Pour les médecins généralistes, le recours à la téléexpertise constitue également une piste pertinente pour améliorer l'accompagnement et l'orientation des patients présentant un TND.

Cette organisation se fait en lien avec l'Équipe de Soins Spécialisés (ESS) de pédiatrie.



Capsules vidéo présentant les PCO :



Qu'est-ce qu'une PCO ?

La place du médecin libéral



Outils PCO : présentation du nouveau guide de repérage

Webinaire ViaTrajectoire



Capsule vidéo présentant Neurodev Hauts-de-France

Capsules vidéo présentant le Centre Ressources Autisme (CRA) Nord Pas-de-Calais :



Pour vos patients : le site « Allo Ortho »

Allo Ortho est un site destiné à créer un lien entre parents, aidants, patients et orthophonistes.

Son objectif est de fournir :

- ▶ des informations relatives à la prévention des troubles relevant du champ de compétences des orthophonistes ;
- ▶ des indications sur la pertinence d'une consultation en orthophonie.

À partir de situations concrètes, les parents, les familles et les aidants peuvent y trouver des réponses et des conseils leur permettant de s'orienter vers le professionnel de santé le plus adapté.



1^{ers} résultats de l'état des lieux du repérage et de la coordination des Troubles du NeuroDéveloppement (TND) en médecine libérale

En 2025, votre URPS a réalisé, auprès des médecins généralistes et des pédiatres libéraux de la région, un état des lieux du repérage et de la coordination des TND, dont les objectifs étaient :

- ▶ **Décrire les pratiques** des médecins généralistes et des pédiatres libéraux en matière de repérage précoce des TND, de suivi en soins primaires et de coordination avec les structures spécialisées (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce - CAMSP, Centres Médico-Psychologique - CMP, Plateformes de Coordination et d'Orientation - PCO, Maisons Départementales des Personnes Handicapées - MDPH, Établissements et Services Médico-Sociaux - ESMS, milieu scolaire, etc.).

- ▶ **Identifier les facilités, obstacles et freins rencontrés** dans la mobilisation des ressources territoriales, l'orientation des patients et l'organisation des parcours de soins.

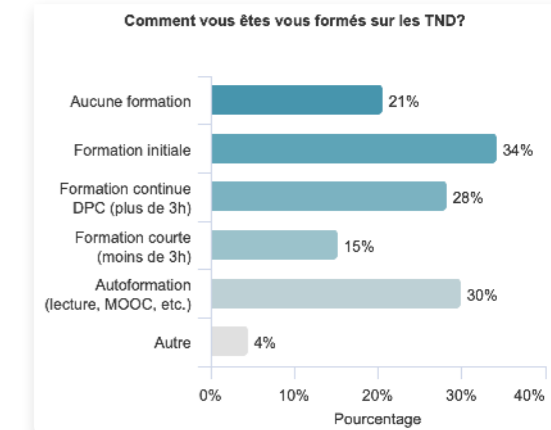
- ▶ **Analyser les attentes et besoins des professionnels** concernant les outils pratiques, les dispositifs d'appui, l'organisation territoriale et les priorités de formation.

- ▶ **Contribuer à l'élaboration d'un plan d'action régional TND à l'échelle de la ville**, aligné sur les besoins du terrain et les dynamiques institutionnelles.

Près de 530 réponses reçues !

Profil des répondants

- **Représentation hommes-femmes équilibrée.**
- **41%** au sein d'une commune de 5 000 à 50 000 habitants, **36%** d'une commune de moins de 5 000 habitants et **24%** d'une commune de plus de 50 000 habitants.
- Une **représentativité des différents types d'exercices** (individuel, groupe, établissement de santé) et **des différents modes de coordination.**
- Des **parcours de formation très diversifiés**, avec une grande variété de dispositifs mobilisés.



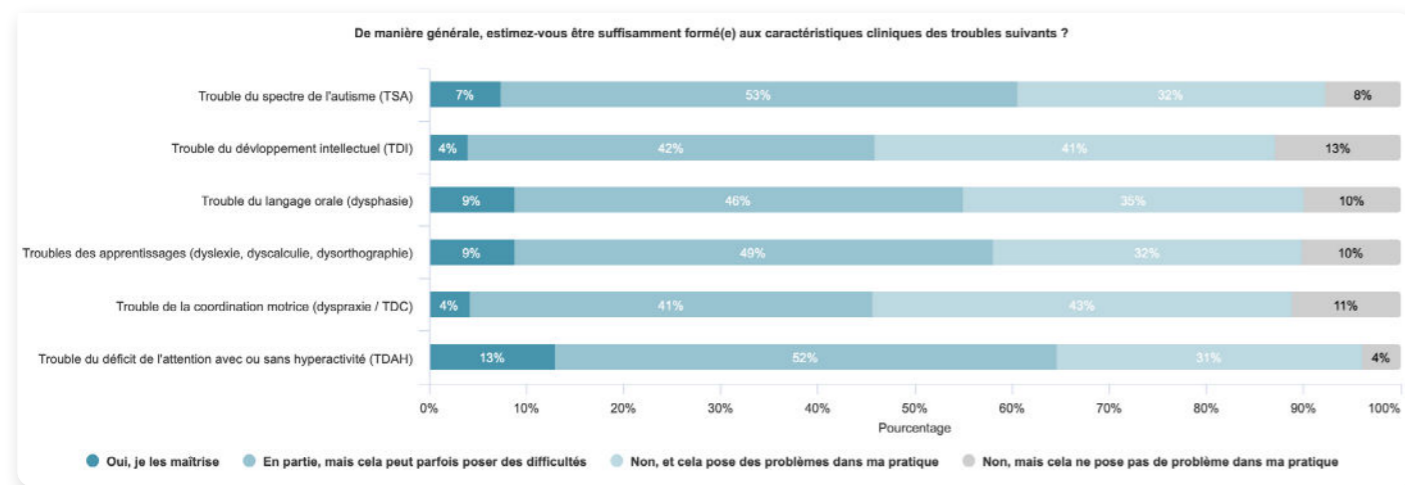
Croisement : Vous exercez en : / Votre spécialité médicale :

VOUS EXERCEZ EN :	VOTRE SPÉCIALITÉ MÉDICALE :						TOTAL	
	MÉDECINE GÉNÉRALE		PÉDIATRIE		AUTRE		N	%
Cabinet individuel	118	24%	17	44%	2	67%	137	26%
Cabinet de groupe monodisciplinaire	142	29%	14	36%	1	33%	157	30%
Cabinet de groupe pluridisciplinaire	224	46%	5	13%	0	0%	229	43%
Etablissement de santé	14	3%	5	13%	2	87%	21	4%
TOTAL	487		39		3		529	

■ Éléments sous-représentés ■ Éléments sur-représentés

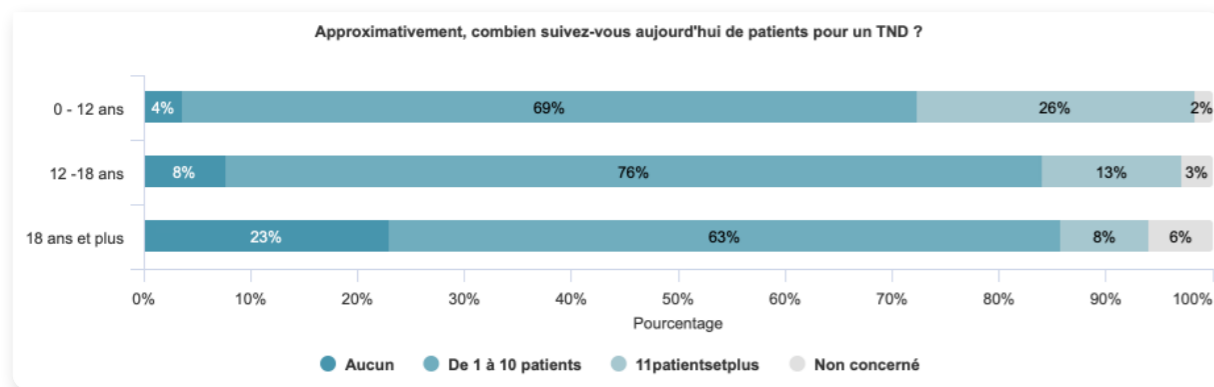
Êtes-vous suffisamment formé aux caractéristiques.

Entre 45 et 65% des répondants se situent dans une **zone de maîtrise partielle**, quel que soit le trouble mais **près d'1/3 déclare ne pas se sentir suffisamment formé**, ce qui peut poser des problèmes dans la pratique.



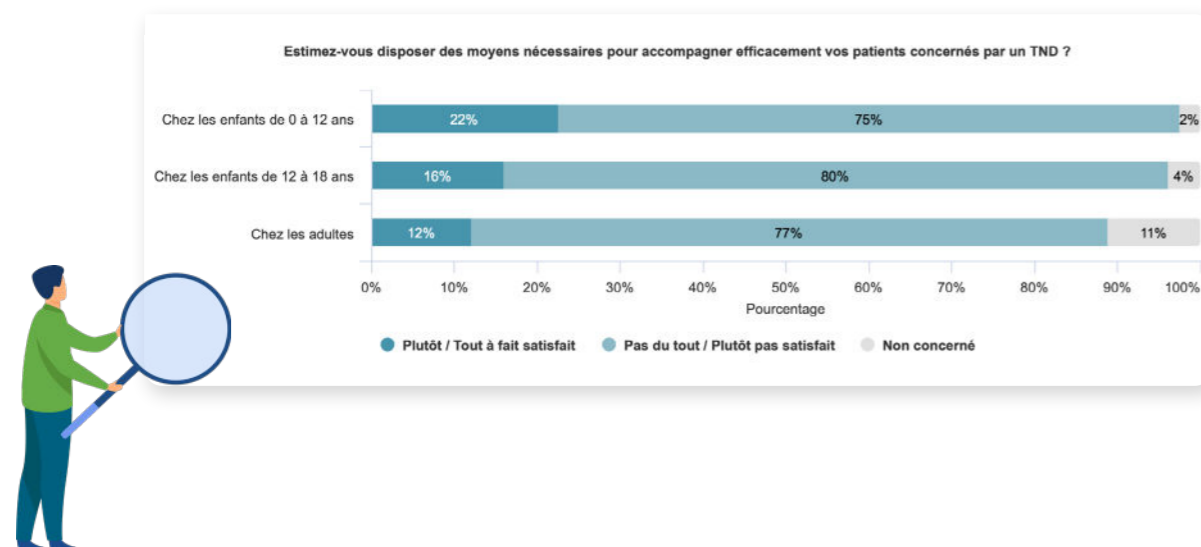
Nombre de patients suivis pour un TND

2/3 des médecins suivent entre 1 et 10 patients atteints de TND (ayant entre 0 et plus de 18 ans).



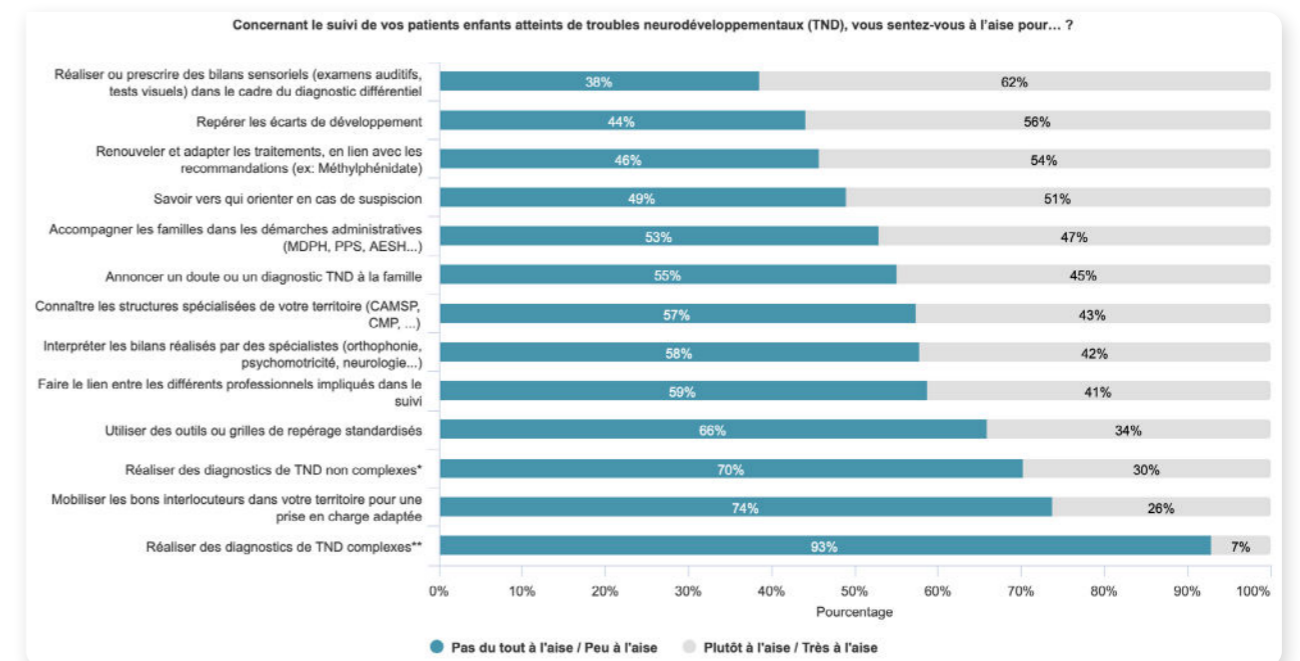
Disposez-vous de moyens nécessaires pour accompagner efficacement vos patients ?

Pour l'ensemble des tranches d'âge, la majorité des professionnels déclare un **manque de moyens pour accompagner leurs patients** présentant un TND.



Vous sentez-vous à l'aise pour ... ?

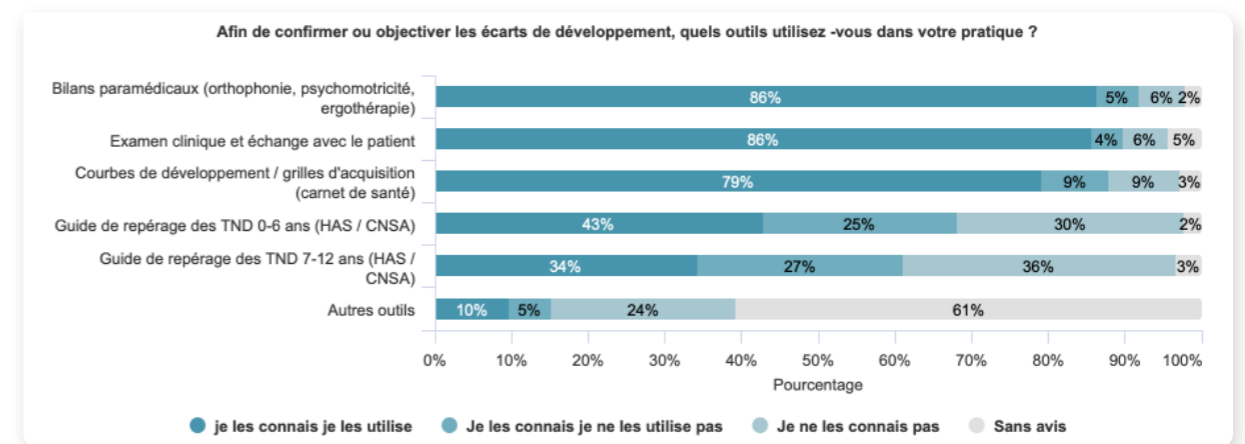
Indépendamment d'une prise en soins bien maîtrisée, **les difficultés augmentent pour la réalisation de diagnostics et la coordination des intervenants.**



Outils utiles dans votre pratique pour confirmer ou objectiver les écarts de développement

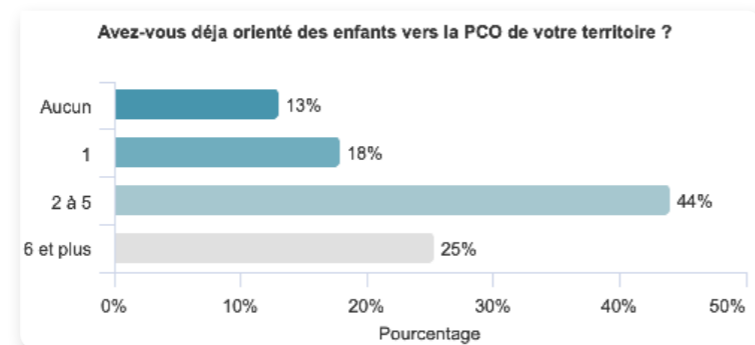
Les professionnels s'appuient en priorité sur les bilans paramédicaux (86%), l'examen clinique (86%) et les grilles d'acquisition (79%) pour objectiver les écarts de développement.

Les guides de repérage des TND (HAS/CNSA) sont connus par plus de la moitié mais restent moins fréquemment utilisés.

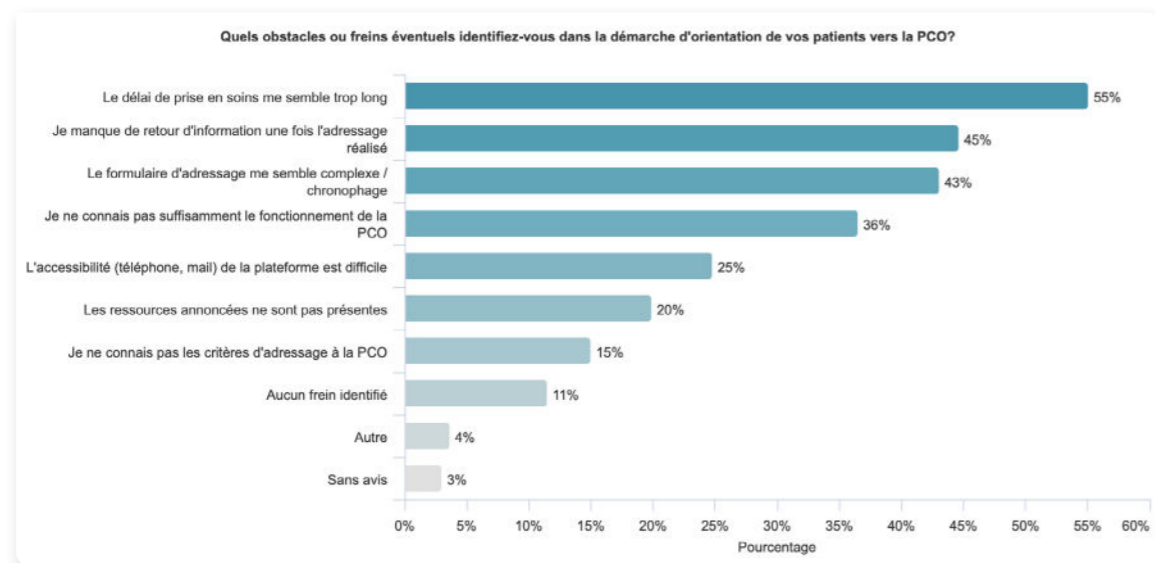


Collaboration avec les Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO)

Les PCO sont un dispositif bien identifié, puisque 70% des répondants les connaissent et y ont déjà envoyé 2 jeunes patients et plus.

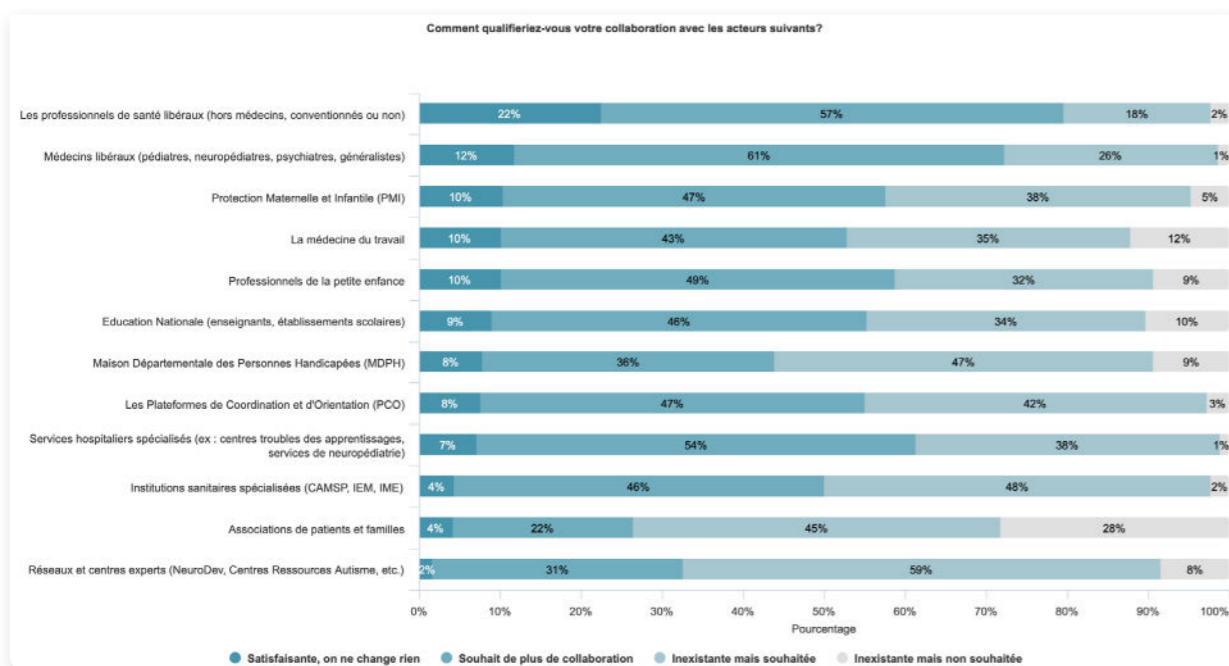


Les principales limites dans l'orientation de vos patients vers les PCO concernent les délais de prise en charge (55%), le déficit de retour d'information à l'issue de l'adressage (45%), la complexité et le caractère chronophage du formulaire d'orientation (43%), ainsi qu'une compréhension partielle de leur fonctionnement (36%).



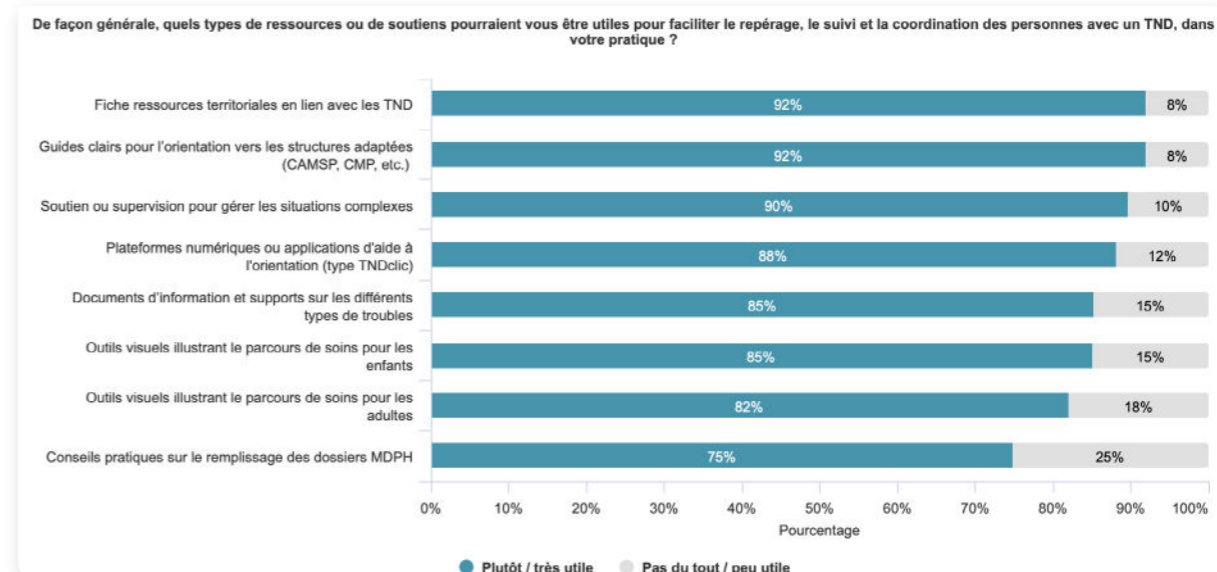
Collaboration avec les autres acteurs du parcours

De fortes attentes sont exprimées autour du renforcement de la collaboration interprofessionnelle.

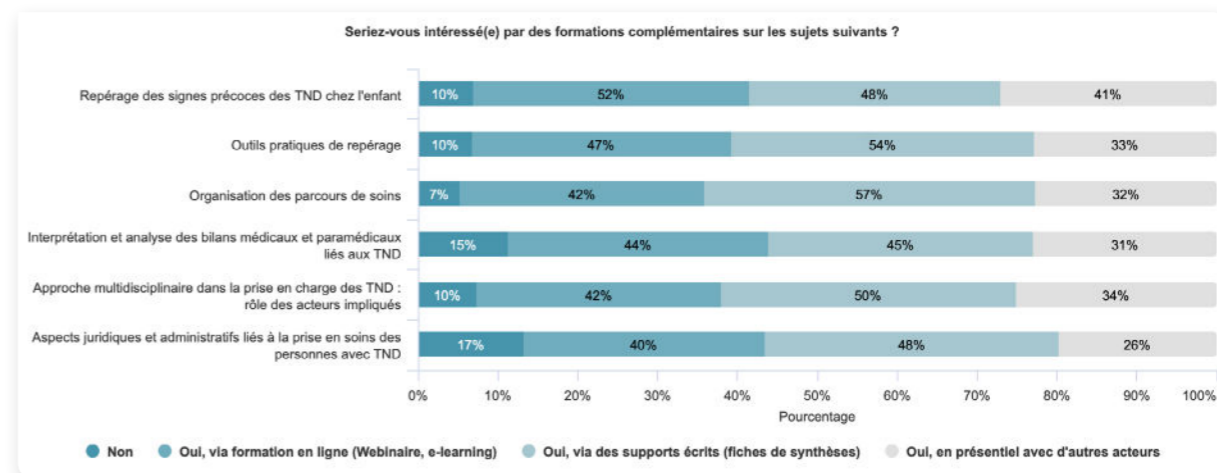


Attentes et besoins

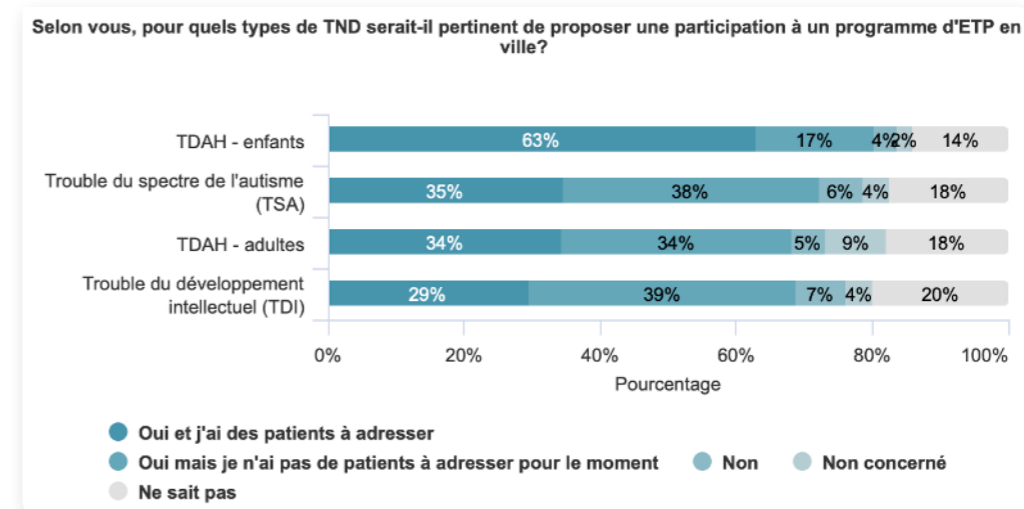
Toutes les ressources ou soutiens proposés sont jugés utiles (entre 75 et 92% des répondants) pour faciliter le repérage, le suivi et la coordination dans votre pratique.



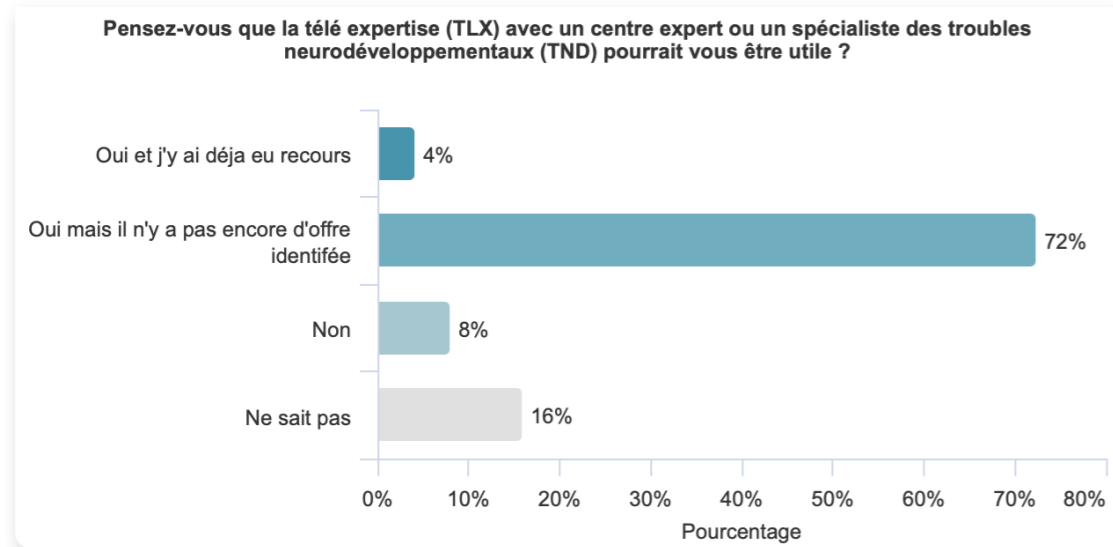
Plus de 90% des répondants souhaitent au moins une formation complémentaire mais aucune modalité ne fait consensus, ce qui souligne l'intérêt de proposer des formats et des canaux variés pour atteindre le plus grand nombre.



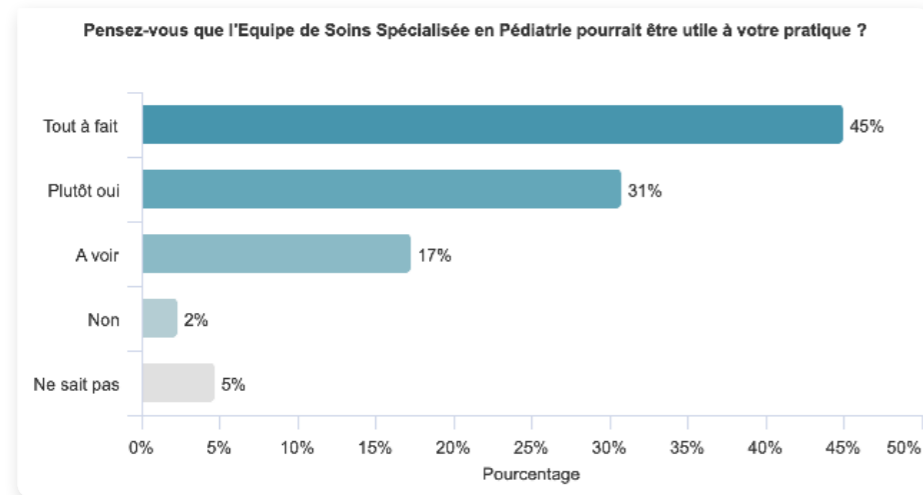
Environ 70% des répondants plébiscitent l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) et ont déjà des patients à adresser, notamment sur le TDAH - enfants (le programme d'ETP est en cours d'élaboration dans la région).



Près de 75% des répondants estiment que la télé expertise est une piste pertinente pour améliorer l'accompagnement et l'orientation des patients présentant un TND.



Près de 75% des répondants estiment que l'Équipe de Soins Spécialisés de pédiatrie pourrait être utile dans leur pratique.



Perspectives envisagées pour 2026 par votre URPS Médecins

- Compléter l'enquête TND initiée en 2025, en lien avec l'Équipe de Soins Spécialisés (ESS) de pédiatrie, par un état des lieux des outils existants (repérage, adressage, coordination, formation).
- Soumettre l'analyse de cette enquête au groupe d'expertise / Comité de pilotage pour discussion, validation et définition des orientations.
- En fonction, établir un plan d'action visant à :
 - Sensibiliser et former les professionnels de santé libéraux au repérage et au diagnostic.
 - Soutenir l'identification et l'adressage vers les structures existantes.
 - Compléter les outils actuellement disponibles.
 - Renforcer la coordination en organisant des temps de rencontre sur les territoires de CPTS engagées dans des dynamiques autour des TND.
- Poursuivre la participation aux groupes de travail visant la construction des programmes d'Éducation Thérapeutique Patient (ETP) hospitaliers (Troubles Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité ; Troubles du Développement Intellectuel) en vue d'une déclinaison libérale.

ACTUALITÉ

Ordonnance de non-prescription d'antibiotiques : Participez au projet de recherche pour l'adapter à la diversité des consultations

Votre URPS a remporté un appel à projets recherche pour faire évoluer l'ordonnance de non-prescription de l'Assurance Maladie dans le cadre de la lutte contre l'antibiorésistance.

Vos retours à son sujet sont clairs : cette fiche reste standardisée et peu utilisée et il y a un intérêt de pouvoir individualiser les messages délivrés en fonction des profils-types de patients.

Notre projet de recherche a pour objectifs de faire évoluer cette ordonnance de non-prescription aux différents profils de patients sur-demandeurs d'antibiotiques pour l'adapter à la diversité des consultations des médecins libéraux de la Région et vous proposer un outil aidant pour votre quotidien.

Nous recherchons des médecins volontaires pour réaliser ce projet à nos côtés.

Conscients de vos emplois du temps chargés et pour faciliter votre participation, 5 niveaux d'engagement possibles :

1 Participer à un **entretien d'une trentaine de minutes**, en présentiel, en visioconférence ou par appel téléphonique pour discuter des patients faisant pression pour obtenir des antibiotiques et discuter de cette ordonnance de non prescription ;

Et/ou

2 Recruter **1 à 2 patients**, ayant fait pression afin d'obtenir une prescription d'antibiotiques ou ayant discuté une non prescription, pour qu'ils puissent avoir un entretien réalisé par les chercheurs ;

Facultatif

3 Participer à un **atelier participatif** patients-médecins d'une demi-journée pour élaborer des solutions partagées. Cette participation sera indemnisée 12C soit 276€. 3 à 4 messages ayant prouvé leur efficacité seront retenus et l'ordonnance de non-prescription pourra être adaptée en fonction de ces derniers.

Et/ou

4 Tester les nouvelles ordonnances de non-prescription adaptées aux profils de patients sur demandeurs d'antibiotiques.

Et/ou

5 Participer à un **dernier entretien** d'une trentaine de minutes afin d'évaluer l'impact de la mise en place de ces outils.

Vous êtes intéressé ou vous voulez en savoir plus ?
 Merci de vous faire connaître auprès de Mathilde Ponchaux
 mathilde.ponchaux@urpsml-hdf.fr,
 03 20 14 94 55

LES ANTIBIOTIQUES

DATE : _____ CADRE MÉDECIN

NOM DU PATIENT : _____

Pourquoi n'avez-vous pas besoin d'un antibiotique aujourd'hui ?

La rhume (rhinopharyngite), la grippe, la bronchite aiguë et la plupart des otites et des angines sont de nature virale et guérissent donc sans antibiotiques. Avec ou sans antibiotiques, vous ne guérissez pas plus vite. Le tableau ci-dessous vous indique la durée habituelle des symptômes de ces maladies (avec ou sans antibiotiques).

MALADIE	DURÉE HABITUELLE DES PRINCIPAUX SYMPTÔMES
<input checked="" type="checkbox"/> RHINOPHARYNGITE (RHUME) • Nez qui coule (écoulements de couleur blanche, jaune ou vert), nez bouché : 7-12 jours. • Toux : 1 à 3 semaines.	• Fièvre : 2-3 jours. • Nez qui coule (écoulements de couleur blanche, jaune ou vert), nez bouché : 7-12 jours. • Toux : 1 à 3 semaines.
<input type="checkbox"/> GRIPPE • Infection virale.	• Fièvre, courbatures : 2-4 jours. • Toux : 2-3 semaines. • Fatigue : plusieurs semaines.
<input type="checkbox"/> ANGINE VIRALE • Test diagnostique rapide de recherche de streptocoque négatif.	• Fièvre : 2-3 jours. • Mal à la gorge : 7 jours.
<input type="checkbox"/> BRONCHITE AIGUË • Quasiement toujours virale. • Les toux grasses avec des sécrétions jaunes ou verdâtres font partie de l'évolution naturelle de la maladie.	• Fièvre : 2-3 jours. • Toux : 2-3 semaines.
<input type="checkbox"/> OTITE AIGUË • Après l'âge de 2 ans, guérit le plus souvent sans antibiotiques.	• Fièvre, douleur : 3-4 jours.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR SOULAGER VOS SYMPTÔMES

- Buvez suffisamment : vous ne devez pas avoir soif.
- Adaptez votre activité physique, cela aide votre corps à guérir.
- Évitez des médicaments contre la fièvre ou la douleur. Suivez la prescription de votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.

Si vous avez de la fièvre (température > 38,5°C) durant plus de 3 jours, ou si d'autres symptômes apparaissent, ou que votre état de santé ne s'améliore pas, vous devez consulter votre médecin.

Pourquoi faut-il prendre un antibiotique seulement quand c'est nécessaire ?

- Les antibiotiques peuvent être responsables d'effets indésirables, comme les allergies ou la diarrhée.
- Les bactéries peuvent s'adapter et survivre en présence d'antibiotiques. Ainsi, plus vous prenez des antibiotiques, plus les bactéries présentes dans votre corps (peau, intestin) risquent de devenir résistantes.
- Les bactéries résistantes aux antibiotiques peuvent être la cause d'infections difficiles à guérir, et vous pouvez aussi les transmettre à vos proches.

En prenant un antibiotique uniquement lorsque c'est indispensable, vous contribuez à prévenir l'apparition de bactéries résistantes aux antibiotiques.

ⓘ Ce document est adapté à votre cas. Ne le donnez pas à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques. Plus d'informations sur Antibio.Matin.fr

l'Assurance Maladie

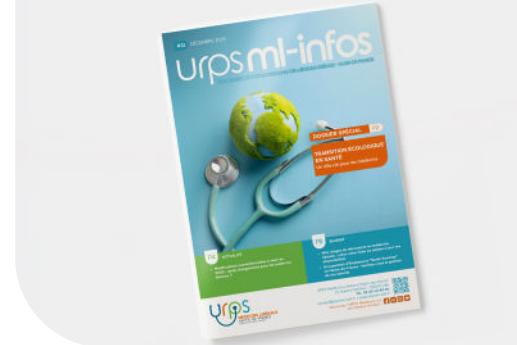
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION



Merci pour votre soutien à ce projet !

Erratum :

Article "Modifications conventionnelles" de notre bulletin d'information URPS ML-Infos N°22 de décembre 2025



Dans l'article « Modifications conventionnelles à venir en 2026 : Quels changements pour les médecins libéraux » du bulletin d'information URPS ML-Infos n°22, page 7, concernant l'exonération d'impôts sur le revenu des rémunérations perçues au titre de la PDSA, il s'agit bien des ZIP et ZAC, et non uniquement des ZIP.

Incitation à l'installation et à l'activité en zones sous dotées

- Concernant les aides à l'installation, dès janvier 2026 :
 - Les aides à l'installation et à l'activité dans les zones prioritaires sont simplifiées et automatiquement versées.
 - Une aide unique (10 000 € en Zone d'Intervention Prioritaire - ZIP et 5 000 € en Zone d'Action Complémentaire - ZAC) pour les médecins libéraux qui s'installent dans des « zones prioritaires / sous-dotées ». Auparavant le Contrat d'Aide à l'Installation des Médecins - CAIM (sous conditions) atteignait 50 000 € pour les ZIP.
- Les rémunérations perçues au titre de la Permanence Des Soins Ambulatoires - PDSA (astreintes et majorations spécifiques) peuvent être exonérées d'impôts sur le revenu - plafond : 60 jours/an - sous réserve que la zone de permanence comprenne une commune éligible (ZIP et ZAC).
- Majoration annuelle et pérenne du Forfait Médecin Traitant de 10% pour les médecins traitants exerçant en ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) et/ou en QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville), avec des bonifications pour les jeunes installés et les médecins de plus de 67 ans.



Objectif annoncé : +7 % par an du nombre de médecins qui s'installent dans les zones sous-dotées.

Téléchargez le bulletin corrigé



Groupement d'Employeurs "Santé Services" : Facilitez-vous la gestion de vos salariés

Afin de faciliter la vie des médecins libéraux dans la gestion de leur personnel salarié, actuel ou à venir, l'URPS Médecins Hauts-de-France a lancé un Groupement d'Employeurs dénommé « Santé Services », en association avec les 9 autres URPS de la région.



Pour rappel, un Groupement d'Employeurs (GE) a pour objet de réaliser l'embauche et la gestion des ressources humaines (y compris contentieuse) pour les personnes qui souhaitent bénéficier de ses services.

Adhérer au groupement employeur ?

<https://ge-santeservices.org/accueil>



GRUPEMENT EMPLOYEURS
SANTÉ SERVICES

- ISSN : 2119-1786 - Tirage : 9 200 exemplaires
- Directeur de la publication : Dr Bruno STACH
- Rédacteur en chef : Dr Bruno STACH
- Conception / rédaction : Aude GRIMONPREZ, Chloé SCRICK
- Création de la maquette : Audacioza Studio
- Comité de rédaction : Drs Maxime BALOIS, Guillaume CHATELAIN, Bertrand DEMORY, Guillaume DEWEVRE et Bruno STACH
- Impression : Imprimerie Gantier
ZAE "Les dix Muids"
Rue Blaise Pascal - BP 43
59582 Marly Cedex
- Crédit photos : Adobe Stock, Pexels

